



Parc national
des Pyrénées



Communiqué de presse

La commune d'Argelès-Gazost et le Parc national des Pyrénées s'engagent

Outil innovant de gestion et d'animation des vallées, la charte du territoire du Parc national des Pyrénées vise à permettre un développement durable et local ainsi qu'une préservation et une sensibilisation aux patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Par délibération en date du 26 octobre 2021, le conseil municipal d'Argelès-Gazost a validé, à l'unanimité, son adhésion à la charte du territoire du Parc national des Pyrénées.

Depuis, la commune d'Argelès-Gazost et le Parc national des Pyrénées ont travaillé en concertation afin d'établir les actions partenariales à engager pour mettre en œuvre la charte du territoire, tant en termes d'amélioration du cadre de vie, de développement et de valorisation d'une économie locale respectueuses des patrimoines, de préservation des patrimoines naturels et de renforcement des solidarités écologiques, que de connaissance, d'information et d'éducation pour mieux préserver.

Ce nouveau programme d'actions concrètes est défini au sein d'une convention d'application.

Les objectifs d'une telle convention

L'engagement réciproque entre les deux structures permet d'identifier les projets prioritaires de la collectivité répondant aux objectifs de la charte du territoire du Parc national. Un dialogue régulier s'instaure entre les signataires, pour créer du lien et des habitudes de travail en commun.

La convention permet à la collectivité de concrétiser son appartenance à un projet collectif, en bénéficiant des effets de leviers induits (fonds financiers, image, réseau d'élus, ...).

Ainsi, la collectivité peut mobiliser l'ingénierie technique et financière du Parc national pour favoriser et appuyer la mise en œuvre des projets.

Elle pourra également bénéficier du réseau des partenaires techniques et financiers du Parc national.

Par cet engagement, le Parc national des Pyrénées confirme sa position de partenaire de proximité, à l'écoute du territoire. L'émergence de nouveaux projets répondant aux objectifs et orientations prioritaires de la charte s'en trouve favorisée.



Les actions conjointes à venir

La commune d'Argelès-Gazost et le Parc national des Pyrénées mèneront conjointement et prioritairement, les actions suivantes :

- **Afin d'améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire**
 - Accompagner techniquement le projet de requalification de la villa Suzanne et de ses abords (restauration du canal du moulin), en partenariat avec le CAUE des Hautes-Pyrénées et l'architecte des bâtiments de France ;
 - Accompagner techniquement le projet de requalification des canaux patrimoniaux et des allées arborées autour du Parc thermal ;
 - Accompagner techniquement le projet de requalification d'un espace vert en jardin public (valorisation des arbres remarquables).

- **Afin de développer et valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines**
 - Faire connaître la marque *Esprit parc national* – Pyrénées auprès des socio-professionnels et tenir informée la commune des actions menées. Proposer une réunion d'information sur la marque en partenariat avec l'office du commerce de l'artisanat et des services Pyrénées – vallées des Gaves et la commune.

- **Afin de préserver les patrimoines naturels et de renforcer les solidarités écologiques**
 - Accompagner techniquement la commune dans ses projets de réduction de la pollution lumineuse en mettant à disposition les études conduites par l'établissement public du Parc national des Pyrénées, en partenariat avec le service départemental de l'énergie ;
 - Faire connaître les suivis naturalistes qui sont menés, par l'établissement public du Parc national des Pyrénées et ses partenaires, sur le territoire communal et diffuser les résultats.

- **Afin de renforcer la connaissance, l'information et l'éducation pour une meilleure préservation**
 - Participer au comité de pilotage de l'Atlas de Biodiversité Communale de la commune ;
 - Participer au réseau des communes engagées dans un Atlas de Biodiversité Communale;
 - Faire connaître et travailler en collaboration avec la commune sur le projet « Aire Terrestre Educative » menée par l'école Jean BOURDETTE ;
 - Informer la commune des projets pédagogiques menés par l'établissement public du Parc national des Pyrénées et ses partenaires, auprès des établissements scolaires ;
 - Sensibiliser les habitants à la problématique de la pollution lumineuse ;
 - Accompagner la commune dans ses projets de sensibilisation des habitants à l'environnement et à la conservation de la biodiversité ;
 - Prendre part aux événements organisés par la commune en lien avec la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Ce nouveau programme a été défini au sein d'une convention d'application délibérée le 29 juin 2022 par le conseil municipal d'Argelès-Gazost

Les réalisations actuelles

Depuis 2021, le Parc national des Pyrénées, aux côtés de la commune d'Argelès-Gazost, accompagne l'équipe éducative de l'école Jean BOURDETTE dans la création et l'animation de l'Aire Terrestre Educative.

Depuis 2022, le Parc national des Pyrénées s'est associé à la commune d'Argelès-Gazost pour la rédaction de son Atlas de Biodiversité Communale (apport de contenus sur la trame noire et sur l'analyse paysagère de la commune).